RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00362
Numéro SIREN : 397 493 271
Nom ou dénomination : SOFIKOA

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2019 sous le numéro de dépôt 6721

Greffe du tribunal de commerce de BAYONNE

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 20/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/6721

Déposant :

Nom/dénomination : SOFIKOA

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 397 493 271

N° gestion : 1994 B 00362

Copie certifiée conforme
CD / 18/03/2020 08:17:27
N° de dépôt - 2019/6721 / 397493271

(1)

BILAN - ACTIF

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOFIKOA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 26 Route de Béhobie 64700 HENDAYE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 7 4 9 3 2 7 1 0 0 0 1 9 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122018 Net 3	N-1 31122017 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	9 865 977	CV 10 573	9 855 403	9 262 944
		Créances rattachées à des participations	BB	2 861 780	BC	2 861 780	1 865 129
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	12 727 757	BK 10 573	12 717 183	11 128 073
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ		CA		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	152	CE	152	507 734
		Disponibilités	CF	13 598	CG	13 598	291 330
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	13 751	CK	13 751	799 064
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	12 741 508	1A 10 573	12 730 935	11 927 138

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
CD / 18/03/2020 08:17:27
N° de dépôt - 2019/6721 / 397493271

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOFIKOA — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 813 399)	DA	3 813 399	3 813 399
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 900 201	4 900 201
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	224 351	173 613
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	602 062	426 137
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 215 570	1 014 766
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	10 755 584	10 328 116
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 763	11 724
	Dettes fiscales et sociales	DY	154	1 150
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 968 433	1 586 147
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 975 350	1 599 021
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 730 935	11 927 138
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 917	12 874
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group
Copie certifiée conforme
CD / 18/03/2020 08:17:27
N° de dépôt - 2019/6721 / 397493271

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOFIKOA — Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N – 1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC					
	Production vendue biens *	FD / FE / FF					
	Production vendue services *	FG / FH / FI					
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL					
	Production stockée*	FM					
	Production immobilisée*	FN					
	Subventions d'exploitation	FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP					
	Autres produits (1) (11)	FQ					
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS					
	Variation de stock (marchandises)*	FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				11 836	19 498
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				215	1 875
	Salaires et traitements*	FY					
	Charges sociales (10)	FZ					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux amortissements*	GA					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux provisions*	GB					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD					
	Autres charges (12)	GE					3
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				12 051	21 376
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				(12 051)	(21 376)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				1 227 051	1 060 925
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				3 467	2 496
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				466	1 686
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				19 121	
	Différences positives de change	GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO					
	Total des produits financiers (V)	GP				1 250 108	1 065 107
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				4 573	25 121
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				26 404	678
	Différences négatives de change	GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT					
	Total des charges financières (VI)	GU				30 977	25 799
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				1 219 130	1 039 308
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						1 207 079	1 017 931

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont donnée... ic

Cegid Group

Copie certifiée conforme
CD / 18/03/2020 08:17:27
N° de dépôt - 2019/6721 / 397493271

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise SAS SOFIKOA — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	52 200	60 727
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	52 200	60 727
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	508	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	43 200	63 892
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	43 708	63 892
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	8 491	(3 164)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 302 308	1 125 835
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	86 737	111 069
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 215 570	1 014 766
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	IG		
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP		
	– Crédit–bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	1 227 051	1 060 925
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2

Cegid Group

Copie certifiée conforme
CD / 18/03/2020 08:17:27
N° de dépôt - 2019/6721 / 397493271

COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL

Annexes

Copie certifiée conforme
CD / 18/03/2020 08:17:27
N° de dépôt - 2019/6721 / 397493271

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations
- ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations
Les amortissements des immobiliastions sont calculés d'un point de vue comptable suivant la durée d'utilisation prévue (amortissement comptable) et selon la durée d'usage d'un point de vue fiscal (amortissement fiscal).
La différence entre ces deux modes de calcul est comptabilisée en amortissements dérogatoires.

Pour les immobilisations existantes avant le 01/01/05, il a été retenu la méthode "prospective".

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes (L = linéaire ; D = dégressif) :

Immobilisations corporelles	**Amortissement comptable (linéaire)**	**Amortissement fiscal (linéaire ou dégressif)**
Constructions	20 ans	20 ans L
Installations techniques, mat.outillage	4-7 ans	5 ans D
Install. générales agencts, aménagts	10 ans	10 ans L
Matériel de transport	5 ans	5 ans L
Matériel de bureau et informatique	3-5 ans	3-5 ans D
Mobilier	10 ans	10 ans L

Copie certifiée conforme
CD / 18/03/2020 08:17:27
N° de dépôt - 2019/6721 / 397493271

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS CARACTERISTIQUES

N/A

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

N/A

Copie certifiée conforme
CD / 18/03/2020 08:17:27
N° de dépôt - 2019/6721 / 397493271

Exprimé en €

Date d'arrêté	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3813399,00	3813399,00	3524868,00	3293577,00	3157665,00
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 271 133	1 271 133	1 174 956	1 097 859	1 052 555
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	1201022,18	1039888,14	944010,87	710750,85	338996,70
Impôts sur les bénéfices					51,00
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	-14548,39	25121,86		-6471,00	
Résultat net	1215570,57	1014766,28	944010,87	717221,85	338945,70
Résultat distribué	788102,46	788102,00	704973,60	548929,50	315766,50
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,94	0,82	0,8	0,65	0,32
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,96	0,8	0,8	0,65	0,32
Dividende attribué	0,62	0,62	0,6	0,5	0,3
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

Copie certifiée conforme
CD / 18/03/2020 08:17:27
N° de dépôt - 2019/6721 / 397493271

SOFIKOA
S.A.S. au capital de 3.813.399 €
Siège social : 26 route de Béhobie – 64700 HENDAYE
RCS BAYONNE 397 493 271

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2019

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

TION

sur proposition du président, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice
018, s'élevant à 1.215.570 euros :

gale de 5%	60.779,00 euros
ende	788.102,46 euros
mpte « report à nouveau »	366.688,54 euros
.....	**1.215.570,00**

en paiement au siège social à compter du 30 juin 2019.

spositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale
idendes suivants ont été versés au titre des trois derniers exercices :

	Revenus éligibles à la réfaction de 40 %		Revenus non éligibles à la réfaction de 40 %
	Dividendes par action	Autres revenus distribués	Dividendes par action
	0	0	0,62 €
	0	0	0,60 €
	0	0	0,50 €

doptée par l'assemblée générale des associés du 30 juin 2019.

TIFIEE
A L'ORIGINAL

1

Copie certifiée conforme
CD / 18/03/2020 08:17:27
N° de dépôt - 2019/6721 / 397493271

Société SOFIKOA

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 813 399 €

Siège social : 26 Route de Béhobie - 64700 HENDAYE

397 493 271 R.C.S. Bayonne

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Copie certifiée conforme
CD / 18/03/2020 08:17:27
N° de dépôt - 2019/6721 / 397493271

nissaire aux comptes sur les comptes annuels
e clos le 31 décembre 2018

mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué annuels de la société **SOFIKOA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels présent rapport.

e les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que cière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

inion

é notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous léments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre

qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie lu commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent

notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux

préciations

dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la s appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes ons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié tables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues n d'ensemble des comptes.

Copie certifiée conforme
CD / 18/03/2020 08:17:27
N° de dépôt - 2019/6721 / 397493271
EX

nsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur rmation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des ptes annuels pris isolément.

port de gestion et des autres documents adressés aux associés

ent procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en ions spécifiques prévues par la loi.

bservation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des s dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux on financière et les comptes annuels.

la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives ls

ection d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime sement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-udes ou résultent d'erreurs.

ent des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à oitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires tinuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

ont été arrêtés par le Président.

commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance s comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies urance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement alie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et nme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, ent ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des se fondant sur ceux-ci.

l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes antir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

s détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relative à l'audit des ure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint Jean de Luz, le 11 juin 2019

Cabinet CLUZEL ECHEVERRIA LESGOURGUES

D. ECHEVERRIA

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PAU

Copie certifiée conforme
CD / 18/03/2020 08:17:27
N° de dépôt - 2019/6721 / 397493271

U RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

n détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en aire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est ue celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le t du contrôle interne ;

aissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures priées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du ne ;

caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des omptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies tes annuels ;

caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de xploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude iée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments u'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou ltérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations urnies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus

présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels pérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Copie certifiée conforme
CD / 18/03/2020 08:17:27
N° de dépôt - 2019/6721 / 397493271